

Registre des délibérations - Délibération n° 09 : 01/02/2017

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU MAS DU PONT DE ROUSTY SIÈGE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône** : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes** :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics** :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► Étaient absents-excuses :

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
74	67

Date de convocation 29/11/2016 RC - 737

Délibération n°09 : 01/02/2017

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU MAS DU PONT DE ROUSTY SIÈGE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

I- Rappel du contexte

Aménagé en 1973 par le Parc naturel régional de Camargue pour y installer son siège, le mas du Pont de Rousty est un ensemble de bâtiments construits entre le XVI^{ème} et le XX^{ème} siècle. La réhabilitation du logis pour l'aménagement des bureaux et locaux du Parc il y a plus de 40, ans doit être revue globalement et des travaux d'urgence doivent y être effectués. Acquis par la Fondation du Parc, le mas est depuis 2012 la propriété du Conservatoire du littoral qui en a délégué la gestion directe au Syndicat mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue.

Par voie de convention portant transfert de droits réels d'une durée de 30 ans, le Conservatoire du littoral a transféré l'usage de l'ensemble des bâtiments du site au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue pour ses activités et la gestion du site. La responsabilité de la conception et de la réalisation d'un programme de travaux pour la réhabilitation du mas du Pont de Rousty revient également au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.

Le logis du mas du Pont de Rousty est un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoirs faire et des usages de Camargue au XVII^{ème} siècle, lorsque le site était un lieu de vie et d'activités pastorales et viticoles. L'intérêt patrimonial du bâtiment devant faire l'objet d'importants travaux doit être pris en compte et adapté à l'usage professionnel que la vétusté des locaux rend difficile.

Ainsi, deux axes d'intervention sont nécessaires :

- les travaux de rénovation et de mises aux normes du bâtiment,
- le réaménagement fonctionnel interne.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial de ces bâtiments et du devoir d'exemplarité du Parc sur son territoire, il est essentiel que les travaux de restauration se fassent dans le respect des modes architecturaux traditionnels en équilibre avec des procédés innovants pertinents. Cette rénovation s'accordera avec le Système de Management Environnemental mis en place par le Parc naturel régional de Camargue et les principes de Développement Durable dans lesquels les agents œuvrent au quotidien.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du Parc, les travaux seront phasés en plusieurs tranches. Ils consisteront tout d'abord en la rénovation et l'isolation de la toiture et des menuiseries afin d'améliorer les performances thermiques du bâtiment ; et à la réalisation d'une station d'épuration de l'eau aux normes en vigueur. Les façades en pierre seront également restaurées afin de stopper leur dégradation très avancée.

Parallèlement à ces travaux d'urgence, une étude programmatique sera conduite pour concevoir un nouveau plan d'aménagement intérieur des locaux afin de les rendre plus fonctionnels et de les mettre aux normes en matière de sécurité, aux normes handicapées (PMR) et de législations (ERP). Ces travaux seront réalisés sur la base de tous les diagnostics et de toutes les études complémentaires nécessaires à la définition précise du projet de rénovation.

Dans un pré-rapport établi par un architecte missionné par la direction de l'architecture et du patrimoine du Ministère de la Culture, le coût prévisible de l'ensemble des travaux pour les 870 m² est estimé à 2 700 000 € TTC. La convention, passée entre le Conservatoire du littoral, propriétaire des lieux et le Parc, autorise ce dernier à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La maîtrise d'œuvre des études de programmation et des travaux de réaménagement sera confiée à un architecte.



Plan de financement prévisionnel :

Désignation de la phase	Opération	Exécution	Coût TTC	Financements sollicités	Montant TTC
TRAVAUX DE REHABILITATION DU MAS DU PONT DE ROUSTY SIEGE DU PNRC (PHASE 1 /2016-2020)					
Phase 1.0	Rénovation et isolation de la toiture et menuiseries	PNRC/entreprises	360 000 €	Conseil régional PACA Direction de la Culture et du patrimoine	50 000 €
Phase 1.1	Réalisation de la station d'épuration	Maîtrise d'œuvre + entreprises	25 000 €	Conseil régional PACA Services Parcs	70 000 €
				Conseil général 13 (Aide aux communes)	343 000 €
Phase 1.2	Etudes programmatiques de réorganisation des locaux	Maîtrise d'œuvre	10 000 €	Etat (FNADT)	100 000 €
				Mécénat Fondation du Patrimoine	93 500 €
Phase 1.3	Rénovation des façades	PNRC/entreprises	270 000 €	ACCM	8 500 €
				TOTAL	665 000 €

Soit :

Région Provence-Alpes-Côte-D'azur : 18 %

Département des Bouches-du-Rhône : 53 %

Etat : 15%

Mécénat : 13 %

ACCM : 1 %

II- Calendrier de l'opération

Les travaux devant être réalisés parallèlement aux travaux d'extension du Musée de la Camargue, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, n'ayant pas de ressources propres, un phasage des opérations devra être établi afin de ne pas fragiliser la structure par des avances de trésorerie qui mettraient en péril son fonctionnement.

Aussi, les travaux sont envisagés sur cinq ans, de 2016 à 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- valide le principe du projet de rénovation du Mas du Pont de Rousty et l'estimation des dépenses prévisionnelles,
- autorise le Président à solliciter les crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet, à engager toute action correspondante et à signer tout document y afférent.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 FEV. 2017**

Le Président,
Roland Chassain

0 3 FEB 2015